

AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221004-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20221004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 26 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à MANZAT, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL

Date de convocation : 17/10/2022.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 64

Votants : 79 (dont 1 double voix et 14 pouvoirs)

Objet : Analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays des Combrailles

Le Président rappelle que conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme, l'établissement public compétent en matière de SCOT doit procéder à **une analyse des résultats de l'application du SCOT tous les 6 ans**, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantations commerciales.

Cette évaluation doit permettre de délibérer sur le maintien en vigueur du SCOT ou sa révision partielle ou complète, faute de quoi le SCOT devient caduc.

Concernant le SCOT du Pays des Combrailles, une 1^{ère} analyse a eu lieu en 2016 et les élus du comité syndical du 27/10/2016 avaient alors délibéré sur la nécessité d'engager une révision partielle du SCOT pour le mettre en compatibilité avec les évolutions législatives, faire quelques ajustements et intégrer la commune de Virlet. Aucune démarche n'a malgré tout été engagée par la suite.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur la seconde évaluation qui a été réalisée en interne par les services du SMADC, sur la période 2016-2022, suivant les données disponibles et mobilisables auprès des EPCI et partenaires, puis sur la période 2010-2022 de façon à dresser un bilan de la mise en œuvre du SCOT depuis son approbation.

La présentation de cette analyse s'articule autour des 4 grandes orientations du SCOT qui synthétisent la stratégie poursuivie :

- 1- Assurer du développement économique et de l'emploi
- 2- Mener une politique résidentielle différenciée
- 3- Rendre durablement accessible le territoire
- 4- Tourisme, nature, environnement

AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221004-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

De manière succincte, l'analyse des résultats au regard des données disponibles et mobilisables ce jour montre que :

Concernant l'orientation n°1 visant à assurer du développement économique et de l'emploi

Globalement, les emplois sont plus nombreux sur le territoire (même si depuis 2016 ils sont en baisse) et ont augmenté deux fois plus vite que le nombre d'actifs occupés, atténuant ainsi la fonction résidentielle du territoire même si on est encore loin de l'objectif du SCOT. Ces nouveaux emplois se concentrent sur l'Est du territoire, sur les 3 pôles industriels et les bourgs centres même si depuis 2016 le poids de ces derniers a stagné. Ces bourgs centres remplissent toujours leur rôle de pôles d'emploi sur le territoire.

Trois pôles économiques sont désormais bien affirmés sur le territoire : le pôle de Combronde a pris petit à petit ses marques et s'affirme comme 3^{ème} pôle économique des Combrailles aux côtés de celui des Ancizes/St Georges qui s'est renforcé et s'est spécialisé autour de la filière titane, et du pôle de St Eloy qui a plus de mal en termes d'accueil d'entreprises et de création d'emplois.

L'offre foncière à vocation économique reste encore importante puisque qu'environ 70% de l'offre initiale serait disponible, mais celle-ci n'est pas toujours bien identifiée sur le terrain ni maîtrisée, et donc plus difficilement commercialisable.

Des capacités ont été débloquées dans le tissu existant pour développer de nouveaux services liés à la petite enfance, à la culture, à la santé, et favoriser l'installation de nouveaux commerces au cœur des bourgs mais s'il ne s'agit pas toujours des bourgs centres identifiés par le SCOT : ce qui pose question sur le rôle de ces bourgs-centres face aux autres bourgs plus ruraux et à leur complémentarité.

Enfin, les efforts engagés pour maintenir les activités agricoles et valoriser le patrimoine forestier se sont poursuivis depuis 2016 mais ne portent pas toujours suffisamment leurs fruits, et malgré l'augmentation de la production d'énergie renouvelable celle-ci reste faible.

Concernant l'orientation n°2 visant à mener une politique résidentielle différenciée

Le territoire ne perd plus d'habitants mais les déséquilibres se sont poursuivis entre l'Est, le Sud et l'Ouest. La dynamique démographique que connaît le territoire est essentiellement due au dynamisme de la frange Est, et au solde migratoire. Concernant les bourgs centres, seuls 3 d'entre eux situés sur la frange Est ont gagné des habitants depuis 2008.

Le rythme de construction est bien moins important que prévu, et encore en diminution depuis 2016, notamment sur les bourgs centres. La dynamique de construction reste toujours plus favorable à l'Est et cela s'est amplifié depuis 2016 : ce dynamisme n'a pas été relayé vers l'Ouest par le réseau des bourgs centres, ni plus particulièrement par les bourgs relais de St Gervais et Pontaurmur.

La diversification de l'offre de logements pour répondre à tous les besoins n'a pas eu lieu : les petits logements n'ont pas progressé et les logements locatifs sociaux ont plutôt régressé sur le territoire également. L'offre nouvelle est toujours constituée principalement de logements individuels.

La vacance s'est partout renforcée sur le territoire et notamment à l'Est et sur les bourgs centres mais depuis 2016 cela commence légèrement à ralentir.

Les communes ayant un document d'urbanisme mis en compatibilité avec le SCOT ont participé à la réduction de la consommation foncière à vocation d'habitat, et ont permis de mieux préserver les paysages, mais tous n'ont pas fait cet effort.

AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221004-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

Les bourgs centres se sont tous attachés à étoffer leur offre de services et de commerces nécessaires à la vie quotidienne des habitants mais si pour les services la tendance est plutôt au développement, l'équilibre reste fragile pour les commerces, et en matière de santé subsiste un manque global de professionnels et un manque de structuration.

Concernant l'orientation n°3 visant à rendre durablement accessible le territoire

En matière de déplacements aucune des pistes de travail préconisées dans le SCOT pour structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs centres n'a été suivie depuis 2010, si ce n'est l'aménagement ponctuel de liaisons douces ou le développement du covoiturage. Les EPCI ont préféré mener des actions pour réduire l'usage de la voiture individuelle ou engager plus récemment des réflexions pour mettre en place une stratégie des mobilités. Les dessertes ferroviaires ont disparu progressivement ; l'organisation routière du territoire s'est poursuivie mais la desserte du nord au sud reste peut-être encore à améliorer.

La problématique des mobilités reste pour le territoire un vrai défi pour demain.

Concernant l'orientation n°4 visant à jouer la carte du tourisme vert basé sur les richesses des patrimoines naturel et culturel, et notamment la vallée de la Sioule

Les actions préconisées par le SCOT pour renforcer l'axe touristique de la Sioule n'ont pas toujours été suivies, toutefois, la carte du tourisme vert a quant à elle bien été mise en avant sur l'ensemble du territoire. L'offre en activités de pleine nature s'est enrichie et largement diversifiée, tout comme les activités et animations touristiques.

La valorisation des sites et des patrimoines naturels et culturels engagée ponctuellement sur certains secteurs s'est poursuivie mais reste à généraliser. Les espaces naturels sont quant à eux mieux protégés dans les documents d'urbanisme et mieux connus par le biais d'inventaires. Les hébergements touristiques après une légère augmentation observée en 2016, ont retrouvé leur niveau de 2010 : l'offre s'est renforcée en chambre d'hôtes et campings, ainsi qu'en hébergements de grande capacité modulables.

Concernant la préservation de la ressource en eau, des efforts doivent être encore menés pour protéger les captages et optimiser l'assainissement des eaux usées. De même pour réduire la consommation d'énergies fossiles, des efforts seront à poursuivre vis-à-vis de l'habitat, des déplacements ou encore pour développer les énergies renouvelables tout en préservant la qualité de notre cadre de vie.

En conclusion, il est précisé qu'au-delà de compléter les 1ères tendances observées lors de la 1^{ère} évaluation de 2016 sur la période 2010-16, ce travail d'analyse permet de dresser un bilan de la mise en œuvre du SCOT depuis son approbation en 2010, et donc de voir que si certains objectifs initiaux ont été réalisés, d'autres ne le sont pas, et de se rendre compte également que la stratégie n'est pas toujours bien suivie ou déclinée par les différents acteurs. Cela peut sûrement s'expliquer par un manque d'appropriation de la stratégie du SCOT, de l'outil de façon générale et un manque de portage politique. Il est en effet difficile de respecter une stratégie si on ne la connaît pas, ou si on ne sait pas quel est notre rôle dans tout ça. D'où l'intérêt de prendre le temps de réexpliquer régulièrement le contenu du SCOT et l'impact sur chacun, le rôle de chacun dans cette stratégie, au moins à chaque renouvellement de mandat.

C'est notamment dans cet esprit qu'ont été organisées cette année des rencontres avec les maires de chaque intercommunalité pour leur présenter le SCOT et l'intérêt de l'outil.

AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221004-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

Néanmoins, les écarts qui ont pu être soulignés par l'évaluation vis-à-vis de la stratégie initiale montrent aussi que les choses évoluent en l'espace de 10 ans, et qu'il est nécessaire de régulièrement faire le point pour intégrer les nouveaux enjeux qui se posent à nous et également réajuster cette stratégie si cela le nécessite. Le SCOT doit être un document évolutif et vivant : aujourd'hui ce temps de réajustement et d'analyse a lieu tous les 6 ans, mais avec la version modernisée des SCOT suite aux décrets de la loi Elan, ce temps aura lieu tous les 3 ans et permettra aux SCOT d'évoluer plus régulièrement et de ne pas se retrouver en décalage, comme l'est aujourd'hui le SCOT du Pays des Combrailles.

Depuis 2010 en effet, le SCOT du Pays des Combrailles n'a fait l'objet d'aucune modification pour intégrer les différents textes de lois qui ont vu le jour ni pour se mettre en compatibilité avec les différents documents de rang supérieur qui ont émergé ou ont été révisés (SDAGE, SRADDET, SRC...).

Il est donc aujourd'hui en complet décalage avec ces textes qui s'imposent aux territoires, avec certains enjeux qu'ils rencontrent, avec les nouveaux défis qu'ils vont devoir relever surtout et les nouveaux objectifs à respecter. C'est pourquoi il est nécessaire de rattraper ce retard et d'intégrer tous ces textes au SCOT, et pour cela une révision complète du document est nécessaire.

L'échéance de 2050 apparaît en ligne de mire de nombreux textes ou documents réglementaires, et le territoire des Combrailles aura à se positionner pour engager sa transition vers un nouveau modèle d'aménagement du territoire.

Il est aujourd'hui essentiel que les élus fédèrent les stratégies définies à l'échelle des EPCI et disposent d'une stratégie d'aménagement du territoire de long terme partagée, réglementaire, actualisée face aux défis qui nous attendent, qui permette de coordonner et mutualiser nos actions et d'organiser le développement souhaitable du territoire.

Vu :

- Le code de l'urbanisme et notamment les articles L143-28, R.143-14 et R.143-15 ;
- Les délibérations du Comité Syndical du 10 septembre 2010 approuvant le SCOT du Pays des Combrailles et celle du 27 octobre 2016 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCOT sur 2010-16 ;
- L'analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays des Combrailles annexée à la présente délibération ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

DECIDE : d'approuver l'analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays des Combrailles 2016-2022 valant également bilan de la mise en œuvre du SCOT depuis son approbation.

DECIDE : d'engager la révision générale du SCOT du Pays des Combrailles et de rechercher et solliciter le maximum de financements possibles dont la DGD et les aides du Conseil Départemental.

PRECISE : que cette délibération sera affichée pendant 1 mois aux sièges du SMADC et des communes membres, et que mention de ces affichages sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221004-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

PRECISE : que conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme, la présente analyse des résultats sera communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement.

AUTORISE : le Président à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président, *

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

063-256301375-20221026-DCS20221004-DE
Reçu le 02/11/2022
Publié le 02/11/2022

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 26 Octobre 2022
MANZAT**

AR Prefecture Liste des Présents

063-256301375-2 Reçu le 02/11/2022 Publié le 02/11/2022	COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
	Manzat-sur-Sioule Beaufregard-Vendon Blot-l'Eglise Bromont-Lamothe Buxières-sous-Montaigut Champs Chapdes-Beaufort Charbonnières-les-Vieilles Châteauneuf-les-Bains Cisternes-la-Forêt Combronde Durmignat Espinasse Fernoël Giat Gimeaux Gouttières Herment Jozerand La Celle-d'Auvergne La Goutelle Lapeyrouse Lastic Les Ancizes-Comps Lisseuil Loubeyrat Manzat Marcillat Menat Montcel Moureuille Pionsat Pontgibaud Prompsat Prondines Puy-Saint-Gulmier Queuille Sainte-Christine Saint-Gal sur Sioule Saint-Germain-près-Herment Saint-Gervais-d'Auvergne Saint-Hilaire-la-Croix Saint-Myon Saint-Pardoux Saint-Pierre-le-Chastel Saint-Priest-des-Champs Saint-Rémy-de-Blot Sauret-Besserve Servant Teilhet Tortebesse Vergheas Verneugheol Villossanges Youx	Jean-Claude BELLARD Jean-Michel GALTIER Denis BARDEL Anthony LEROY Philippe WROBEL Guillaume CRISPYN Luc CAILLOUX Géraldine JAFFEUX Amélie PEREZ Christophe FEUILLADE Jean-Paul POUZADOUX Nathalie NIAUX Patricia ROSSIGNOL Pascal GAULON Cédric FRAISSE Françoise CHAPUT Sébastien RICHARDOT Boris SOUCHAL Alain DUCLAUX Gérard BADET Ida GIRAUD Sabine MICHEL Francis BOUYOUX Didier MANUBY André BROMONT Sébastien BLANC Marithé PEREIRA Bernard LESCURE Corinne GARACHON Françoise-Paule MATHEY Hélène VERNADAT Bernard PENY Alain FOURNIER Hubert CHAPUT Serge MATAS Cédric ROUGHEOL Stéphane CANUTO Gérard COMBEAUD Charles SCHIETTEKATTE Nicolas DONNAT Jean-Claude GAILLARD Sylvain LELIEVRE Jérôme MEYNET Philippe MASSON Marianne VIGIGNOL Marie-Claude BAGNAUD Michel AUBIGNAT Serge COMPTE Gilles CHAMPOMIER Bernard DUVERGER Gilles BOULAY Gilles BERNARD Bernard THOMAS Jean-Yves NEDELLEC Philippe IMBAUD
	COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
	Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY

Combrailles Sioule et Morge	Gérard VENAULT
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
AR Prefecture	
063-256301375-20221026-DC Reçu le 02/11/2022 Publié le 02/11/2022	CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Briffons (excusés) POUVOIR
Bussièrès-près-Pionsat	Charensat
Château-sur-Cher (excusés)	Combrailles (excusé) POUVOIR
Condat-en-Combraille	Davayat
La Cellette (excusés) POUVOIR	La Crouzille
Landogne (excusée) POUVOIR	Le Quartier (excusée)
Messeix	Miremont (excusé)
Montaigut-en-Combrailles (excusée) POUVOIR	Montel-de-Gelat (excusée)
Montfermy	Neuf-Eglise (excusée) POUVOIR
Pontaurmur (excusés) POUVOIR	Pouzol
Roche d'Agoux (excusée) POUVOIR	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy-les-Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges-de-Mons
Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé) POUVOIR	Saint-Hilaire-les-Monges (excusée)
Saint-Jacques-d'Ambur	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner (excusée)	Saint-Maurice-près-Pionsat (excusé) POUVOIR
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé) POUVOIR	Saint-Sulpice
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé)
Voingt	Yssac-la-Tourette (excusés)

Communautés de communes représentants excusés ou absents:

Chavanon Combrailles et Volcans : Bruno LLINARES (excusé) POUVOIR
Combrailles Sioule et Morge :
- Sébastien GUILLOT (excusé) POUVOIR
- Julien PERRIN (excusé) POUVOIR

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale de Saint-Ours (excusée)